

# **Étude des liens entre les armes à feu, la violence familiale et la violence envers les animaux dans les collectivités rurales**

## **SOMMAIRE**

Malgré la masse croissante de documents sur la violence familiale, peu d'études traitent explicitement de la violence familiale dans un contexte rural. Aucune n'a examiné à fond le contexte social et culturel des armes à feu dans les foyers ruraux et les conséquences possibles des armes à feu sur les femmes aux prises avec la violence. Nous savons pourtant grâce à notre recherche antérieure<sup>1</sup> que la disponibilité des armes à feu dans les foyers ruraux est perçue comme une menace par les femmes victimes de violence (voir Doherty, Hornosty et McCallum, 1997; Hornosty et Doherty, 2004; Doherty et Hornosty, 2004; Hornosty et Doherty, 2003). Nous savons aussi que souvent les menaces visent également les animaux familiers et les animaux de ferme.

La présente étude, financée par le Centre des armes à feu Canada, se penche sur la violence familiale, les armes à feu et la violence envers les animaux familiers dans un contexte rural où les armes à feu sont perçues de façon positive. La recherche a été effectuée par M<sup>me</sup> Doherty et M<sup>me</sup> Hornosty, dans le cadre d'une équipe de recherche sur la violence familiale en milieu agricole et rural, à l'Université du Nouveau-Brunswick. Les partenaires de la recherche comprenaient toutes les maisons de transition du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, les services aux victimes de l'Île-du-Prince-Édouard, les contrôleurs des armes à feu dans les deux provinces, les services aux victimes de la police de la ville de Fredericton et du Service de police régional Codiac de la GRC au Nouveau-Brunswick et la Division « J » de la GRC. L'étude avait pour but principal d'examiner, d'un vaste point de vue régional, les divers aspects ou formes que prend l'utilisation des armes à feu comme instruments de contrôle, d'intimidation et d'abus dans les situations de violence familiale afin d'étendre la base de renseignements et de mieux comprendre les facteurs de risque qui entraînent ou aggravent

---

<sup>1</sup> Cette recherche antérieure a été effectuée par l'équipe de recherche sur la violence familiale en milieu agricole et rural, qui était formée de chercheurs en milieu universitaire, de chercheurs en milieu communautaire, d'une agricultrice, de représentants de la GRC et de fournisseurs de services sociaux. Les articles publiés reflètent l'analyse de M<sup>me</sup> Doherty et M<sup>me</sup> Hornosty. Cette équipe de recherche en milieu rural est une équipe du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, établie en 1994 pour faire de la recherche participative en vue de mettre fin à la violence envers les femmes.

la victimisation des femmes et des enfants liée aux armes à feu dans les foyers ruraux. La recherche documente les expériences de femmes victimes de violence dans des collectivités rurales et elle examine les perceptions des fournisseurs de services et des travailleurs à l'intervention d'urgence au sujet de l'abus des armes à feu gardés au domicile et de son influence sur les stratégies en matière de planification de la sécurité et d'intervention. Elle éclaire également les perceptions, les normes et les valeurs rurales de la relation entre les armes à feu, la violence familiale et la violence envers les animaux.

La recherche a été effectuée au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard au cours d'une période de 18 mois, de 2005 à 2007. Nous avons fait appel à la fois à des enquêtes (données quantitatives) et à des entrevues semi-structurées et des groupes de réflexion (données qualitatives). Les outils de recherche étaient disponibles dans les deux langues officielles. Nous avons passé en revue la documentation sur la mauvaise utilisation des armes à feu, la violence familiale et la violence envers les animaux comme toile de fond de la recherche. De plus, une analyse du contenu des articles de journaux sur des questions précises concernant la violence familiale nous a aidés à comprendre les perceptions du public, en particulier en rapport avec les armes à feu. Finalement, une analyse des affaires judiciaires au Canada atlantique au cours des dernières années en rapport avec la violence familiale nous a permis de mieux comprendre comment l'appareil judiciaire réagit à la violence familiale, en particulier dans les cas de victimisation reliée aux armes à feu et de violence envers des animaux familiers.

### **Données quantitatives – Participantes à l'enquête**

Le questionnaire de l'enquête était formé de deux parties – A et B. Le personnel des maisons de transition et le personnel des services aux victimes ont invité les femmes victimes de violence à participer à l'enquête qu'ils ont administrée. La partie A comprenait des données démographiques tels l'âge de la répondante, la collectivité de résidence, la situation par rapport à l'emploi, le nombre d'enfants, les types de violence subis et la relation avec l'agresseur. La partie B posait des questions précises sur les sujets suivants : présence et type d'armes à feu, présence d'animaux familiers, influence de la présence d'une arme à feu sur la répondante, à savoir si celle-ci était plus craintive ou plus hésitante à aller chercher de l'aide, et menaces de blesser les animaux familiers ou les animaux de ferme pouvant avoir été proférées délibérément par le conjoint.

Au total, nous avons reçu 391 questionnaires; 283 femmes ont répondu aux parties A et B et 108 femmes ont répondu seulement à la partie A. Une comparaison des deux séries de données ne

montre aucune différence significative entre les caractéristiques démographiques de ces deux sous-groupes. Voici un profil des femmes ayant participé à l'enquête :

- 20 % des répondantes habitaient l'Île-du-Prince-Édouard et 80 % le Nouveau-Brunswick;
- Les répondantes avaient entre 16 et 75 ans;
- 33 % des répondantes avaient utilisé les services des maisons de transition francophones du Nouveau-Brunswick;
- 75 % des répondantes vivaient dans des collectivités rurales de 10 000 habitants ou moins;
- Plus de 70 % des répondantes étaient sans emploi – la majorité d'entre elles (58 %) recevaient de l'aide sociale et 27 % n'avaient aucun revenu;
- 54 % des répondantes qui s'étaient rendues à une maison de transition étaient accompagnées par des enfants;
- Les victimes de violence dans leur relation actuelle avaient un conjoint de fait dans 64 % des cas au Nouveau-Brunswick et dans 56 % des cas à l'Île-du-Prince-Édouard (les unions de fait représentent moins de 16 % des relations avec un partenaire intime au Canada);
- Plus de 80 % des répondantes avaient subi au moins deux types de violence.

En ce qui concerne les armes à feu, nous avons appris ce qui suit :

- Il y avait une arme à feu au domicile de 25 % des répondantes;
- Parmi celles-ci, dans 72 % des cas il s'agissait d'une arme à feu d'épaule et dans 18 % des cas il y avait une arme à feu d'épaule et une arme de poing;
- Près de 40 % des propriétaires d'armes à feu n'avaient pas de permis; 44 % des armes à feu n'étaient pas enregistrées; 50 % des armes à feu n'étaient pas gardées sous clef et dans 11 % des cas les armes étaient toujours chargées;
- Pour 66 % des répondantes qui vivaient dans un foyer où il y avait une arme à feu, le fait de connaître la présence de cette arme les rendait plus craintives pour leur sécurité et leur mieux-être;
- Pour 70 % des répondantes, la présence d'une arme à feu avait un effet sur leur décision de parler à d'autres personnes ou d'aller chercher de l'aide;
- Les répondantes risquaient plus d'exprimer de l'inquiétude au sujet de leur sécurité lorsque le propriétaire de l'arme n'avait pas de permis, que l'arme n'était pas enregistrée ou gardée sous clef;
- 83 % des répondantes qui savaient que l'arme à feu était chargée étaient craintives;
- La présence d'une arme à feu augmentait la crainte des répondantes lorsque leur conjoint prenait des drogues ou de l'alcool ou lorsqu'il menaçait de se suicider, ou bien les répondantes craignaient que leur conjoint les blesse, ou blesse les enfants ou la famille ou qu'il endommage la propriété.

Les questions de l'enquête sur la violence envers les animaux familiers et de ferme ont révélé ce qui suit (273 femmes ont répondu aux questions à ce sujet) :

- 70 % des foyers avaient un animal domestique ou un animal de ferme;
- 57 % des ménages ayant des animaux familiers avaient aussi des enfants;
- 45 % des répondantes ont déclaré que leur conjoint avait délibérément menacé de blesser leurs animaux familiers ou de ferme et, de ce nombre, 41 % ont déclaré que leur conjoint avait délibérément blessé ou tué leur animal familier;

- 64 % des répondantes vivant dans un foyer où il y avait une arme à feu pensaient que l'arme avait été utilisée pour blesser l'animal;
- 27 % des répondantes qui avaient un animal familier ont déclaré être plus hésitantes à aller chercher de l'aide de crainte que l'agresseur blesse leur animal si elles partaient;
- 60 % des répondantes ont déclaré hésiter à divulguer la situation même lorsqu'un animal avait été blessé;
- 24 % des répondantes ayant des enfants ont déclaré que leur enfant savait qu'un animal avait été blessé ou menacé de violence.

### **Données qualitatives – Entrevues et groupes de réflexion**

La recherche qualitative a été structurée de façon à donner une voix forte et intense aux femmes du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard qui avaient vécu récemment de la violence familiale dans un contexte rural ainsi qu'aux fournisseurs de services, aux travailleurs d'intervention d'urgence, à la police, aux travailleurs sociaux, aux travailleurs des services de protection de l'enfance et aux nombreux autres intervenants qui entrent quotidiennement en contact avec des victimes de violence. Au total, nous avons effectué quatorze entrevues, onze avec des femmes victimes de violence et trois avec des fournisseurs de services. Nous avons organisé sept groupes de réflexion avec 58 personnes. Au total, nous avons entendu les points de vue de 72 participants. Ceux-ci ont parlé de leurs perceptions de la vie rurale et de ses valeurs, de la fréquence et du statut des armes à feu, des expériences de victimisation liée aux armes à feu gardées au domicile et de leurs conséquences sur la prise de décisions des femmes, ainsi que de l'influence des menaces de blessures envers les animaux sur la prise de décisions des femmes concernées. Ils ont également discuté des types d'obstacles auxquels font face les femmes en milieu rural lorsqu'elles divulguent de la violence ou lorsqu'elles quittent une relation de violence. Compte tenu des résultats de l'enquête, il n'est pas étonnant que nous ayons entendu un grand nombre d'histoires déchirantes de victimisation de femmes, d'enfants et d'animaux familiers ayant un lien avec des armes à feu. Parmi les thèmes communs qui reviennent souvent, notons :

- Des valeurs familiales traditionnelles, un rôle de soumission pour les femmes et la stigmatisation des femmes qui signalent de la violence sont des caractéristiques communes des collectivités rurales.
- Les femmes des collectivités rurales font face à d'autres obstacles et défis uniques et importants lorsqu'elles veulent quitter une relation de violence, incluant l'isolement social et géographique, la pauvreté, la rareté des services sociaux, des moyens de transport insuffisants et le manque d'intimité.
- Les armes à feu, en particulier les armes d'épaule, semblent être facilement accessibles dans la plupart des foyers des collectivités rurales et une partie importante de ces armes ne sont pas enregistrées.
- L'attitude envers les armes à feu est influencée par la « culture de la chasse » ou la « culture de l'arme à feu » qui accorde une valeur forte et positive au propriétaire d'une arme pour la chasse ou pour une autre activité paisible. Ceci encourage une attitude

désinvolte vis-à-vis l'entreposage approprié des armes à feu et le manque d'attention à l'augmentation possible du risque de létalité dans les foyers aux prises avec de la violence familiale et d'autres problèmes.

- Les femmes qui subissent une victimisation liée aux armes à feu ont tendance à ne pas parler à la police ni à d'autres personnes de leurs expériences pour diverses raisons.
- L'abus d'une arme à feu peut parfois signifier que l'arme a été pointée sur la victime, mais la seule présence d'une arme à feu sert à maintenir les femmes dans le silence, même lorsque les menaces sont indirectes.
- La crainte d'une mauvaise utilisation des armes à feu peut devenir une préoccupation pour la collectivité ayant des répercussions sur la famille, les voisins et les fournisseurs de services qui n'osent pas appeler la police lorsqu'ils sont témoins de violence par crainte des représailles.
- Les femmes s'inquiètent du temps qu'il faut aux policiers pour intervenir dans les régions rurales et de l'usage répandu des scanneurs. De manière générale, elles ne croient pas que la police ni l'appareil judiciaire les prendront au sérieux ou les protégeront si elles divulguent la violence dont elles sont victimes. Et lorsque des femmes victimes de violence parlent de la mauvaise utilisation des armes à feu à des fournisseurs de services, souvent, il n'y a aucun suivi.
- L'intervention de la police dans les situations de violence familiale n'est pas normalisée et, à moins qu'un « incident » n'implique précisément une arme à feu, un policier n'est pas tenu de chercher ni de saisir une arme à feu.
- Les autres facteurs qui augmentent les craintes des femmes d'être blessées, en particulier en rapport avec une mauvaise utilisation des armes à feu par leur conjoint, comprennent les problèmes de santé mentale de leur conjoint, les menaces de suicide et la consommation d'alcool ou de drogues.
- Les animaux familiers ou de ferme sont souvent menacés, blessés ou négligés dans le but de contrôler une femme victime de violence et il n'est pas rare que la femme attende avant d'aller chercher de l'aide par crainte pour ses animaux. Habituellement, il n'y a pas de lieu sûr pour ces derniers.

Nous admettons que ces entrevues et ces groupes de réflexion ont examiné les expériences d'un échantillon relativement petit de femmes et de fournisseurs de services en milieu rural et, l'échantillon n'étant pas aléatoire, nous n'essayons pas de généraliser nos conclusions à toute la population. Cependant, notre analyse confirme une grande partie de ce que nous avons appris dans la recherche quantitative et dans notre recherche antérieure. Nous sommes persuadées que les points de vue exprimés par les femmes, les fournisseurs de services et les autres participants sont partagés par un grand nombre.

## **Recommandations**

Étant donné que la présente étude a été effectuée en tant que recherche participative, nous avons encouragé les participants à réfléchir aux solutions à la violence familiale et à la victimisation liée aux armes à feu, c'est-à-dire aux politiques, programmes et interventions communautaires susceptibles d'aider d'autres femmes des collectivités rurales qui font face à de la violence. Les solutions proposées sont variées. Nos recommandations incorporent les différents

points de vue exprimés, mais nous prenons l'entière responsabilité des propositions recommandées ci-après :

- Veiller à ce que les outils d'évaluation des risques comportent des questions sur la mauvaise utilisation et l'abus des armes à feu.
- Appuyer une série de messages publicitaires sur la sécurité des armes à feu ciblant les collectivités et les régions rurales.
- Faire connaître la *Loi sur les armes à feu* et ses dispositions concernant la violence familiale.
- Créer des politiques favorisant l'enlèvement et la confiscation des armes à feu dans les cas de violence familiale en s'inspirant des politiques favorisant les arrestations et les accusations.
- Confisquer les armes à feu qui ne sont pas entreposées de manière sécuritaire.
- Faire de l'éducation auprès des policiers, des représentants de l'appareil judiciaire et des fournisseurs de services sur la nature et la portée de la victimisation liée aux armes à feu dans les foyers ruraux.
- Encourager les femmes victimes de violence à réfléchir aux questions de sécurité personnelle et expliquer les risques.
- Dans tous les cas de conflits familiaux, restreindre l'accès aux armes à feu s'il y a une ordonnance d'interdiction de communiquer et un engagement de ne pas troubler l'ordre public.
- Faire un suivi à la suite d'une inculpation, donner du soutien aux victimes et assurer une meilleure exécution des ordonnances de protection.
- Promulguer des lois pour obliger certains professionnels (travailleurs en santé mentale et médecins) à signaler les préoccupations au sujet de la stabilité mentale d'un propriétaire d'arme à feu.

Les recommandations concernant la violence envers des animaux familiers et de ferme comprennent :

- Créer une campagne d'éducation et de sensibilisation du public sur la violence envers les animaux familiers et de ferme et sur les risques liés à la violence familiale et aux armes à feu.
- Veiller à ce que des questions sur la violence envers les animaux familiers et de ferme soient incluses dans les formulaires d'accueil et d'évaluation des risques.
- Élaborer un programme de refuges sécuritaires pour les animaux familiers et de ferme.
- Fournir des protections juridiques plus solides pour les animaux des victimes de violence familiale.
- Faire le lien entre la violence envers les animaux et d'autres formes de violence telle la violence envers les enfants et la violence envers les personnes âgées.

Nos recommandations générales comprennent la nécessité d'avoir un projet d'éducation publique sur les différents aspects de la violence familiale, le besoin de divers milieux sécuritaires où les femmes se sentent en confiance pour parler de la violence et l'importance de coordonner les services et d'améliorer la communication entre tous les fournisseurs de services. Nous insistons également sur la nécessité de coordonner les outils d'évaluation des risques qui tiennent compte des facteurs de risques fondés sur des preuves comme la violence envers les animaux familiers et la crainte indirecte de l'usage d'une arme à feu.

## **Conclusion**

Les résultats de la recherche nous aident à mieux comprendre de quelle façon les armes à feu peuvent servir et servent effectivement d'instruments de contrôle, d'intimidation et d'abus dans les cas de violence familiale. Ils montrent que la normalisation de l'usage des armes à feu dans les foyers ruraux du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard a entraîné la minimisation de la mauvaise utilisation des armes à feu en général, incluant une désensibilisation à l'abus des armes à feu dans les cas de victimisation des femmes, des enfants et des animaux familiers et de ferme. Les données qualitatives ont complété et mis en valeur les données quantitatives. Nous sommes maintenant mieux renseignés sur la prévalence des armes à feu dans les foyers ruraux et sur leur association avec divers aspects de la violence familiale, et de plus nous pouvons situer la mauvaise utilisation des armes à feu dans le contexte culturel et social qui donne forme aux expériences et aux interventions et, en conséquence, nous sommes en mesure de faire des observations sur les stratégies qui peuvent s'attaquer à ce problème.

En conclusion, nous croyons que la présente étude représente une contribution significative à la recherche sur la violence familiale en montrant que des facteurs culturels jouent un rôle essentiel pour comprendre la nature de la victimisation liée aux armes à feu et pour y réagir. La recherche et les résultats fournissent des renseignements fort nécessaires sur la nature de la violence familiale dans les collectivités rurales et elle comble un vide dans notre compréhension de la façon dont la présence et le statut des armes à feu influent sur la prise de décisions des femmes. La diffusion de ces résultats sera une composante essentielle du succès de l'étude.

**Deborah Doherty**  
Cochargée de recherche principale  
Directrice générale  
Service public d'éducation et d'information  
juridiques du N.-B.  
[deborah.doherty@gnb.ca](mailto:deborah.doherty@gnb.ca)  
Téléphone : 506-453-7958  
Télécopieur : 506-462-5193

**Jennie Hornosty**  
Cochargée de recherche principale  
Professeure de sociologie  
Département de sociologie  
Université du Nouveau-Brunswick  
[hornosty@unb.ca](mailto:hornosty@unb.ca)  
Téléphone : 506-458-7445  
Télécopieur : 506-453-4659

Novembre 2007 (also available in English)